**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

**ENVIRONNEMENT NUCLÉAIRE**

SESSION 2021

ÉPREUVE **E5** : Analyse et organisation d’une activité en environnement nucléaire

|  |
| --- |
| **DOSSIER PRÉSENTATION** |

*Le dossier se compose de 3 pages, numérotées de 1/3 à 3/3.*

*Dès que le dossier vous est remis, assurez-vous qu’il est complet.*

***CONTEXTE : On suppose que nous sommes en l’année 2015, tous les documents techniques sont datés de 2015.***

Avant mars 2014, la décontamination de l’outillage de Tranche En Marche et d’Arrêt de Tranche se faisait à la laverie du site de production nucléaire. Cela nécessitait une manutention par container pour rapatrier le matériel contaminé, des tranches jusqu’à la laverie.

Depuis mars 2014, chaque tranche en fonctionnement possède un atelier de décontamination afin de gagner du temps dans le processus de décontamination de l’outillage et de réduire la charge de travail de la cellule s’occupant du transfert des matériels contaminés.

Lors de ses relevés mensuels, le service compétent en radioprotection a constaté une évolution significative de la contamination dans le puisard de l’atelier de décontamination.

L’assainissement du puisard n’ayant jamais été réalisé auparavant, l’entreprise exploitante a décidé de faire un appel d’offre pour réaliser la décontamination du puisard.

***INTRODUCTION***

La société MLEC est l’un des principaux acteurs de la rénovation des Centres nucléaires de production d’électricité. Elle réalise les interventions de maintenance, de logistique et de décontamination pour l’exploitant français.

Votre société a été retenue pour l’intervention « Décontamination du puisard sous-sol – Atelier de décontamination » qui se déroule en cas 1 : le Dossier de Réalisation de Travaux (DRT) est à la charge du titulaire de la prestation.

Lors de l’appel d’offre faite par l’entreprise exploitante, votre société a défini que la partie de l’activité concernant « l’assainissement » sera réalisée par vos services et que la logistique de l’intervention sera réalisée par une entreprise extérieur (LOG).

***MISE EN SITUATION***

Vous êtes Mme Pauline POINSIGNON, responsable d’intervention de la société MLEC, spécialisée dans les opérations de maintenance, de logistique et de décontamination. Vous devez analyser et organiser l’activité « Décontamination du puisard sous-sol – Atelier de décontamination ». Cette activité n’a pour l’heure jamais été réalisée sur le site.

À partir des exigences définies par l’exploitant dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), l’entreprise MLEC est désignée maître d'œuvre de la réalisation de l’activité de décontamination.

***INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES***

L’intervention se déroule du 22 juin 2015 au 26 juin 2015 dans le local 2NC0511.

Ce local de décontamination possède une trappe et une échelle à crinoline permettant l’accès au puisard.

Votre correspondant de notre service demandeur SKE (voir DT, page 13/30) est M. Christian CHARLET.

***TRAVAIL DEMANDÉ***

Pour cette intervention, on vous demande :

* d’analyser les risques liés à la sûreté de l’installation ;
* de définir les moyens permettant le contrôle des indicateurs de risque et de production ;
* d’assurer la mise en œuvre des outils et méthodes permettant de garantir le niveau de qualité requis pour l’activité ;
* de sensibiliser sur la mise en œuvre des parades adéquates face aux risques identifiés ;
* de planifier le déroulement des travaux ;
* de gérer les moyens humains disponibles et/ou nécessaires ;
* de savoir calculer des coûts ;
* d’élaborer un mode opératoire optimisé ;
* de s’assurer que les consignes sont assimilées par l’équipe ;
* d’appliquer et faire appliquer les procédures de maîtrise des risques et les contraintes associées ;
* d’utiliser les outils de suivi dosimétrique ;
* de comprendre et d’appliquer les protocoles de sécurité et d’exploitation ;
* de contrôler la conformité du déroulement en fonction du scénario ;
* d’assurer la mise à disposition des matériels et consommables nécessaires aux opérations du chantier dans le respect du budget ;
* de vérifier l’adéquation de l’analyse de risques vis-à-vis de l’environnement réel.